



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0002-4

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 2 octobre 2018, le règlement suivant :

LAS-0002-4 Règlement amendant le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme n° LAS-0002 afin d'optimiser le fonctionnement de celui-ci et d'apporter diverses précisions.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 octobre 2018.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement



PUBLIC NOTICE

NOTICE OF COMING INTO FORCE OF BY-LAW NO. LAS-0002-4

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on October 2, 2018, the following by-law:

LAS-0002-4 By-law amending the by-law establishing a planning advisory committee no. LAS-0002 in order to optimize the operation of this by-law and to make various clarifications.

This by-law may be obtained at the office of the Borough Secretary, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This by-law takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on October 5, 2018.

Nathalie Hadida
Borough Secretary